



## Remboursement d aggios d une banque

Par **agnes m**, le **03/10/2014** à **15:51**

bonjour je viens de recevoir une lettre de mon ancienne banque me disant de payer les agios accumuler sur 2 ans  
j ai demander a cette banque de cloturer mon compte voila maintenant 2 ans il ne l on pas fait et tous les mois il me prenez des frais jusqu a aujourd hui il me demande de payer sinon mise en demeure sous 8 jours en on t il le droit? merci de me repondre.

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **10:47**

Bonjour,  
Il existe une convention de compte écrite et résiliable par les 2 parties.  
Encore faut-il savoir comment vous avez procédé pour demander la clôture du compte.  
Comme on dit, les paroles s'envolent (genre téléphone) et les écrits restent.  
Il est vraisemblable que votre convention indique une obligation par LR/AR.